

Réunion du 07 septembre 2025 à 20 heures 30

Convocation en date du 02 septembre 2025

Sont présents : M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc,
M. FAUQUÉ Olivier, Mme FORT Agnès, Mme GAYRIN Laure, Mme LABORDE Charlène,
M. PAGES Lilian.

Absents : M. BÉCARD Nicolas, M. ROUSSEAU Philippe.

Mme CAMICAS Anne-Marie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2025 est lu et approuvé par le Conseil Municipal, il est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

VOIRIE

Le curage des fossés est prévu à partir du 15 octobre 2025. Une information communale sera distribuée afin que tout le monde puisse signaler les fossés à curer ainsi que les ponts dégradés à la mairie avant le 30 septembre.

RÉCAPITULATIF TRAVAUX COMMUNAUX

Le changement des têtes des lampadaires et la peinture des mâts ont un coût de revient de 12 290, 06 €.
La subvention au titre des fonds vert s'élève à 2 598, 02 € et celle du SDEG à 3 897, 02 €, le solde restant à charge pour la commune est de 6 495, 03 €.

La remise en état et la peinture des volets et portes, côté rue du bâtiment de l'école, aura un coût de 3 850 € TTC et sera réalisé par l'entreprise Marque début d'année 2026.

Le projet d'embellissement du village sera présenté au Conseil Municipal fin septembre, début octobre.
Le cabinet ADING nous soumettra les dernières modifications et le planning des opérations.

ENCAISSEMENT d'un CHÈQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la déclaration d'un sinistre sur le logement de Lapujolle auprès de l'assurance MMA, les experts ont déterminé une indemnisation pour les travaux à effectuer.

Nous avons reçu un premier versement de 39 174, 57 €.

A ce jour, le chèque d'un montant de 19 525, 51 € correspond au solde de ce sinistre.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- décide d'accepter le versement de la société MMA
- autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour encaisser ce chèque.

ADHÉSION au SERVICE ADS DÉMATÉRIALISÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 06 décembre 2016 portant adhésion au service Autorisation du Droit des Sols du PETR « Pays du Val d'Adour » et leur donnant l'instruction de la totalité des demandes d'autorisation d'urbanisme sur la commune.

Il informe l'assemblée qu'il convient d'actualiser la convention cadre pour y intégrer l'instruction des demandes préalables de façon dématérialisée.

Le document ainsi modifié conserve le même calcul de tarification et pourra être conclu pour une durée de cinq ans.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé par le PETR.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

DÉCIDE

de valider les termes de la convention proposée par le PETR du Pays du Val d'Adour.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

Alain Charles LAFFARGUE exposera ses dessins à la salle des fêtes les samedi 20 et dimanche 21 septembre.

La mairie prendra en charge le buffet du vernissage de l'exposition dans la tradition avec Mme DEDEBAN.

La réunion s'achève à 23 heures 30.

M. DUCOURNAU Marc

Mme CAMICAS Anne-Marie

